

Nyons, le 21 septembre 2022

A l'attention des Conseillers  
communaux

**SECRETARIAT DES ASSEMBLEES**

**Dossier suivi par :** Marie-Noëlle AYOU-CALOT

**Tél :** 04 75 26 98 92 / 07 72 32 55 37

**Courriel :** mn.ayou-calot@cc-bdp.fr

**Objet :** Convocation Conseil communautaire

Madame la Conseillère communautaire,  
Monsieur le Conseiller communautaire,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine séance du Conseil communautaire qui aura lieu le :

**Mardi 27 septembre 2022 à 18 heures**

**à la salle des fêtes de La Palun à Buis-les-Baronnies**

En début de séance :

- Présentation du nouveau directeur des établissements hospitaliers de Nyons et Buis et du Pôle sanitaire et médico-social (PSMS) Nyonsais Baronnies de Curnier, Monsieur Rudy LANCHAIS et de la coordinatrice du Contrat local de santé, Madame Laure MERINDOL.
- Co-présentation du SCoT par Madame Mathilde ROLANDEAU, Directrice du Syndicat Rhône Provence Baronnies (SRPB), Monsieur Pierre COMBES et Madame Christelle RUYSSCHAERT, Vice-Présidents du Bureau syndical du SRPB :
  - Rappel global de la procédure
  - Enjeux du SCoT portés par l'Etat et par le SCoT
  - Principaux enjeux et principes de mise en œuvre de la loi Climat et Résilience

Vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour et les rapports.

Dans l'attente de vous accueillir, je vous prie d'agréer, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Président,**  
Thierry DAYRE



**Communauté de communes  
des Baronnie en Drôme Provençale**  
Les Laurons - 26110 NYONS

Conseil communautaire du 27 septembre 2022 à 18h00  
dans la salle des fêtes de La Palun à Buis-les-Baronnies

**POUVOIR**

*Articles L. 2121-17 et L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales*

Je soussigné.....

Délégué(e) de la Commune de .....

Membre titulaire du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Baronnie en  
Drôme Provençale,

certifie de l'indisponibilité du membre suppléant M.....

*(excepté les communes de Buis-les-Baronnies, Mirabel-aux-Baronnies, Nyons, Saint-Maurice-sur-Eygues,  
Venterol et Vinsobres)*

donne pouvoir à .....

*(membre titulaire du Conseil communautaire)*, pour me représenter à la réunion du Conseil  
communautaire, et prendre part en mon nom aux débats et aux votes concernant les questions  
portées à l'ordre du jour, ainsi qu'à toute question dont le Conseil communautaire déciderait de  
débatte.

Fait à .....

le .....

Signature

**RAPPEL:** En vertu des articles L. 5211-1 & L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, les pouvoirs ne  
sont pas comptabilisés pour le calcul du quorum.  
Nous vous rappelons également qu'en vertu de l'article L. 2121-20, un même délégué ne peut être porteur que d'un seul  
pouvoir (sauf période d'état d'urgence)